Auto-Moto École Laser – LASER PERMIS
10 place René Duquaire, 38230 Pont-de-Chéruy
Tél. 04 72 02 38 81 · Port. 06 95 65 51 40
contact.laserpermis@gmail.com · autoecolelaser.fr
Agrément préfectoral E2303800040 · SIRET 922 535 570 00019

Critère 2.1 – Programme de formation – Permis A et formations deux-roues

Auto-école Laser

> *Critère 2.1 du label : « Définir pour toutes les formations dispensées au sein de l'école de conduite ou de l'association un programme détaillé théorique et / ou pratique. »*

Permis A1 et A2

Parcours théorique

Préparation à l'épreuve théorique moto (ETM) : entraînement en ligne à son rythme et cours en salle avec un enseignant moto. La formation sur le plateau ne commence qu'après l'obtention de l'ETM.

Parcours pratique : 20 h minimum (8 h de plateau et 12 h de circulation)

La formation suit les 4 compétences du programme REMC moto :

Compétence	Contenu
1. Maîtriser le maniement de la moto à allure réduite et normale, hors circulation *Piste du 17 rue Jules Buchaillat, Charvieu-Chavagneux*	Équipement du motard ; vérifications techniques ; prise en main, béquille, déplacement moteur arrêté ; démarrer et s'arrêter ; équilibre à allure réduite, avec et sans passager ; slalom, demi-tour, regard ; freinage et freinage d'urgence ; évitement ; inclinaison ; préparation de l'interrogation orale.
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	Signalisation et indices ; placement sur la chaussée ; adapter l'allure ; intersections et priorités ; changements de direction ; giratoires ; arrêt et stationnement.
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route	Distances de sécurité ; croiser, dépasser ; virages et trajectoires de sécurité ; être vu des autres usagers ; voie rapide ; circulation dense, interfiles ; adhérence et visibilité réduites.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	Suivre un itinéraire ; facteurs de risque (vitesse, alcool, fatigue) ; conduite en groupe et avec passager ; conduite à tenir en cas d'accident ; entretien ; écoconduite.

La circulation commence quand l'enseignant juge le niveau suffisant (parcours du plateau réalisé en entier). Les leçons de circulation se font en groupe, guidées par radio, avec écoute pédagogique. Examens blancs plateau et circulation avant la présentation ; 2 h d'entraînement sont prévues le jour de l'examen.

Passage A1 → A2 : 15 h obligatoires (5 h de plateau et 10 h de circulation), avec examens plateau et circulation.

Passerelle A2 → A (7 h, sans examen)

Pour les titulaires du permis A2 depuis au moins 2 ans.

- **Séquence 1 – Théorie (2 h)** : tour de table sur les pratiques de chacun ; accidentalité, détectabilité, vitesse (perception, trajectoire, équilibre, freinage, adhérence) ; rôle des équipements de protection ; produits psychoactifs et sanctions.
- **Séquence 2 – Maniabilité hors circulation (2 h)**, sur la piste, une moto par élève : adaptation à une moto plus puissante ; regard, tête et corps dans les changements de direction ; freinage avant et arrière dissocié et combiné, transfert des masses, s'arrêter et repartir en courbe ; inclinaison.
- **Séquence 3 – Circulation et clôture (3 h)** : audit de conduite (perception, analyse, décision, action) ; un seul motard roule devant, les autres élèves (4 maximum) sont dans la voiture avec l'enseignant, en liaison radio ; 30 min de conduite minimum par élève, suivies de 10 min de bilan ; clôture de 20 min.

Une attestation est remise ; la catégorie A est ensuite demandée via l'ANTS.

Formation 7 h moto 125 cm³ (catégorie A1 pour les titulaires du permis B)

Pour les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans. Trame commune à tous nos enseignants : 2 h de théorie (équipement, risques, détectabilité), 2 h minimum de maniabilité hors circulation, puis circulation adaptée au niveau, en liaison radio. Attestation remise en fin de formation.

Permis AM (cyclomoteur et voiture sans permis) – 8 h

Dès 14 ans, avec l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR (sauf pour les personnes nées avant le 1er janvier 1988). Formations le mercredi ou pendant les vacances scolaires, après une pré-formation au scooter si l'élève n'a pas d'expérience. Programme fixé par l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié par l'arrêté du 18 décembre 2018 :

Séquence	Contenu
1. Échanges sur les représentations (30 min)	À partir du questionnaire préalable : règles, vitesse, alcool et autres produits, distracteurs, influence des pairs.
2. Formation hors circulation (1 h minimum)	Équipements et leur rôle ; découverte et vérifications du véhicule ; position de conduite ; démarrage et arrêt ; équilibre et stabilité, avec et sans passager ; virages et demi-tours ; freinage et évitement.
3. Code de la route (30 min)	Signalisation verticale et horizontale ; placement sur la chaussée ; intersections et priorités.
4. Formation en circulation (3 h minimum par élève)	S'insérer, ralentir, s'arrêter, stationner ; rechercher les indices ; adapter l'allure ; distances de sécurité ; virages ; position sur la chaussée ; intersections ; changements de direction ; prise en compte des véhicules lourds. 3 élèves maximum par enseignant.
5. Sensibilisation aux risques (1 h)	En présence d'au moins un parent ou du représentant légal pour les mineurs : quatre thèmes parmi les risques des deux-roues, l'entretien, le débridage, les produits psychoactifs, la vitesse, les usagers vulnérables, la pression des pairs. Remise des attestations.

Les séquences 2 et 4 totalisent au moins 6 h. Voiture sans permis : même trame, avec un seul élève à la fois.

Équipement obligatoire (moto, 125, scooter) : casque homologué avec dispositif réfléchissant, gants de moto, blouson de moto, jean ou pantalon de moto, chaussures montantes. Il n'est pas prêté (remise jusqu'à 30 % chez Dafy Moto).